

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-5-4

N° **applicatif** 13278

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES SOCIOCULTURELLES, PUBLIQUES ET ASSOCIATIVES AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE

Résumé : Définies comme un axe majeur du mandat, les politiques publiques en faveur de la jeunesse ont été soutenues dans le cadre du vote du budget primitif 2025, que ce soit au travers des compétences obligatoires (collèges, aides sociales à l'enfance, protection maternelle et infantile), volontaristes (jeunesse et sports) ou issues de la loi Alsace du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (bilinguisme).

Le présent rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2025, à des structures menant des activités et projets en faveur de la jeunesse, pour un montant total de 174 473 €.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif concourant à la coéducation des enfants, de l'école élémentaire à la terminale, par le triangle éducatif parents – établissements scolaires – structures accompagnantes. Il s'agit de proposer des modalités d'apprentissage et d'ouverture au monde dans une approche et un cadre autres que ceux de l'école. Les actions développées se tiennent en dehors des temps scolaires. L'objectif pour les enfants/adolescents est d'acquérir des méthodes de travail et d'organisation pour gagner en autonomie.

L'identification des élèves s'effectue généralement par l'équipe pédagogique et les enseignants, en accord avec les parents. Ces derniers sont associés aux actions. Ils

peuvent aussi par le biais du CLAS mieux comprendre le fonctionnement du système scolaire.

Les demandes de subventions sont instruites selon une démarche partenariale. Différents critères sont pris en compte : la qualité des contenus pédagogiques, la formalisation du partenariat avec les établissements scolaires, les relais avec les acteurs des territoires ou encore la manière dont sont associés les parents.

La Collectivité européenne d'Alsace oriente ses financements vers les actions concernant les collégiens. Elles se déroulent majoritairement dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville, sur les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse ainsi qu'à Saverne, Haguenau et Bischwiller. Pour cette campagne, il est proposé de soutenir 53 projets en faveur de collégiens, menés par 43 structures.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer des subventions aux structures porteuses de projets pour un montant total de 66 400 € au titre de l'année scolaire 2025-2026, selon le détail figurant en annexe 2.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES COLLEGES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE FILIERES METIERS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Contexte et rappel du dispositif

A partir de la rentrée 2018, les collèges Grégoire de Tours à MARLENHEIM et Frison-Roche de LA BROQUE ont mené une expérimentation visant à faire découvrir aux collégiens les métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. La Collectivité européenne d'Alsace les a accompagnés par un soutien financier dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

Au vu d'un bilan très positif, le Conseil départemental du Bas-Rhin a, lors de sa séance du 9 décembre 2019 (délibération n°CD/2019/099), approuvé le lancement d'un appel à projets afin d'élargir le dispositif à d'autres collèges volontaires. Dix collèges ont ainsi été sélectionnés et ont pu intégrer ce dispositif "Filières métiers", sur la période septembre 2020 – juin 2023.

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP2023-1-5-3 du 9 février 2023, un nouvel appel à projets « Filières Métiers » dans les collèges a été lancé pour la période septembre 2023-juin 2026. Ce sont 16 projets qui ainsi ont été retenus, dont 9 constituent la poursuite de Filières Métiers mises en place dans le cadre du premier appel à projets.

Il est proposé d'attribuer un soutien financier à ces projets au titre de l'année scolaire 2025-2026, en prenant en compte les reliquats qui ont pu être constatés à l'issue des deux premières années de la période 2023-2026.

TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Collège La Pierre Polie (Vendenheim) : Métiers de l'écoconstruction et de la construction durable.

Collégiens concernés : 1 classe de 4^{ème} : 23 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 3 000 €

Collège Paul Wernert (Achenheim) : Métiers de l'architecture et du bâtiment.

Collégiens concernés : 135 collégiens de 5^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 3 000 €

Collège Jean de la Fontaine (Geispolsheim) : projet Pôle culture et environnement.

Collégiens concernés : 30 collégiens de la 5^{ème} à la 3^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 1 000 €

TERRITOIRE NORD ALSACE

Collège André Maurois (Bischwiller) : Secteur hospitalier

Collégiens concernés : classes de 4^{ème} et 3^{ème} soit 35 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 1 070 €

TERRITOIRE OUEST ALSACE

Collège Frison Roche (La Broque) : Métiers de l'Hôtellerie / Tourisme / Restauration

Collégiens concernés : 13 collégiens de 4^{ème} + 6 collégiens de 3^{ème} soit 19 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 2 350 €

Collège Rembrandt Bugatti (Molsheim) : Métiers industriels et développement durable

Collégiens concernés : 30 collégiens éco-délégués + 29 Collégiens de SEGPA + 30 collégiens de 4^{ème} + 160 collégiens de tous niveaux soit 249 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 2 800 €

Collège Grégoire de Tours (Marlenheim) : Métiers d'Art et d'Artisanat

Collégiens concernés : 15 collégiens de 4^{ème} (le bois) + 5 classes de 5^{ème} - 147 collégiens de tous niveaux (la terre) soit 162 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 3 000€

Collège Haute Bruche (Schirmeck) : Métiers de l'environnement et développement durable

Collégiens concernés : 9 collégiens de 4^{ème} + 13 collégiens de 3^{ème} soit 22 collégiens

- Pas de subvention demandée pour l'année 3 (utilisation du reliquat de la subvention versée au titre de l'année 2)

TERRITOIRE CENTRE ALSACE

Collège du Klosterwald (Villé) : Métiers de l'environnement solidaire

Collégiens concernés : toutes classes représentées - 22 collégiens de la commission menu + 57 éco - délégués soit 79 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 2 000 €

Collège Romain Rolland (Erstein) : Métiers du bois

Collégiens concernés : 7 collégiens de 4^{ème} alternance + 36 collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA + 10 collégiens 3^{ème} et 4^{ème} ULIS en inclusion + 190 + 170 collégiens 5^{ème} et 4^{ème} (découvrir) + 202 collégiens de 3^{ème} initiation au travail au bois soit 615 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 3 000 €

Collège des Deux Rives (Rhinau) : Métiers de l'environnement et du paysage

Collégiens concernés : 61 collégiens de 5^{ème} (issus de 3 classes) + 10 collégiens intéressés de 4^{ème} + 11 élèves ULIS soit 82 collégiens

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 950 €

Collège Reber (Sainte-Marie-aux-Mines) : Commander les machines / Robotique / Dronotique / Aéronautique

Collégiens concernés : 90 collégiens de 6^{ème}, à 3^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 2 830 €

TERRITOIRE REGION DE COLMAR

Collège Frédéric Hartmann (Munster) : Métiers du textile

Collégiens concernés : 30 collégiens de 4^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 3 000 €

Institut de l'Assomption (Colmar) : Métiers du secteur médico-social

Collégiens concernés : 19 collégiens de 3^{ème}

- Pas de subvention demandée pour l'année 3 (utilisation du reliquat de la subvention versée au titre de l'année 2)

TERRITOIRE SUD ALSACE SAINT-LOUIS SUNDGAU THUR-DOLLER

Collège Forlen (Saint-Louis) : Métiers industrie / robotique / automatisme

Collégiens concernés : 25 collégiens de 3^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 3 000 €

Collège de La Lague (Seppois-le-Bas) : Métiers de l'environnement / Médico-social / Hôtellerie-Restauration

Collégiens concernés : 19 collégiens de 4^{ème}

- Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 2 000 €

L'ensemble de ces projets touchera **1 634 collégiens** pour l'année 3 du dispositif et représentera un montant d'aides cumulées de **33 000 €**.

Il est proposé d'attribuer aux projets retenus des subventions de fonctionnement d'un montant total de 33 000 € pour la poursuite des projets « Filières Métiers » au titre de l'année scolaire 2025-2026. Il vous est également proposé d'approuver une convention-type de financement à conclure avec chacun des collèges bénéficiaires d'une subvention au titre de la troisième année scolaire de mise en œuvre des projets « Filières Métiers », jointe en annexe 3 du présent rapport.

3. PLAN DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE CENTRES DE RESSOURCES ET DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En France, selon les chiffres de l'UNESCO en 2019, 1 élève sur 10 a été victime de harcèlement durant sa scolarité.

Souvent très peu visible, ce phénomène prend la forme de violences physiques, verbales et/ou psychologiques répétées. Le récent développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux élargit le champ de cette problématique en dehors des limites du cadre scolaire et affecte aussi les jeunes en ligne, à travers le cyberharcèlement. Cette donnée implique des réponses nouvelles et innovantes.

Face à l'urgence de cette problématique, la Collectivité européenne d'Alsace, par délibération n°CD-2023-3-5-4 du 20 octobre 2023, a approuvé un plan d'actions contre le harcèlement scolaire qui repose sur trois piliers :

- la prévention : prévenir le harcèlement et les violences numériques, c'est donner aux professionnels éducatifs, aux élèves et aux adultes accompagnateurs des outils et des clés pour réagir ;
- le traitement : traiter rapidement les situations de harcèlement, c'est apporter une aide concrète sur le terrain et des conseils, aux équipes pédagogiques, aux élèves, aux familles des victimes et des auteurs pour rétablir le plus rapidement possible un climat scolaire propice au vivre-ensemble et aux apprentissages ;
- la réparation : aider les jeunes à se reconstruire après avoir subi des faits de harcèlement, c'est mettre en place des dispositifs d'accompagnement des victimes et de leurs familles en lien étroit avec l'ensemble des acteurs territoriaux engagés dans cette lutte.

Dès 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement scolaire à travers la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des

collégiens alsaciens grâce à son outil phare : « La Bête Noire », qui permet de comprendre les mécanismes du harcèlement scolaire, afin de les responsabiliser et de montrer à la victime, mais également aux témoins, les ressources possibles pour agir.

Par délibération n°CP-2024-9-5-8 du 25 novembre 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a encore intensifié les moyens de lutte contre le harcèlement en initiant un nouveau partenariat avec les Maisons des Adolescents du territoire alsacien pour la mise en place de deux Centres de ressources qui leur sont adossés. Une subvention de 25 000 € avait été attribuée à chacune de ces deux structures.

Ces Centres de ressources ont pour objectifs de fédérer et structurer un réseau d'acteurs locaux, de proposer une veille et d'organiser des temps de sensibilisations et des rencontres. Ils ont pour missions principales de :

- Mettre en place des actions de sensibilisation des professionnels intervenant auprès des jeunes ;
- Créer et animer un réseau d'acteurs locaux (institutionnels, juridiques, sociaux, associatifs) impliqués dans la lutte contre le harcèlement chez les mineurs ;
- Se tenir à disposition des professionnels confrontés à des situations complexes.

La coordination des Centres de ressources est assurée par un binôme de deux professionnels qualifiés, à temps partiel, représentant :

- 1/2 ETP au sein de la Maison des Adolescents de Strasbourg ;
- 1/2 ETP au sein de la Maison des Adolescents du Haut-Rhin.

Il vous est proposé de renouveler les subventions de fonctionnement de 25 000 € au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison des Adolescents de Strasbourg ainsi qu'au GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de deux Centres de ressources et de lutte contre le harcèlement chez les mineurs pour la période allant du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 et d'approuver la convention afférente, jointe en annexe 4 au présent rapport, à conclure avec lesdites structures.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE (EPA) GRAND EST EN FAVEUR DU DISPOSITIF « MINI-ENTREPRISES »

Depuis plus de 15 ans, l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) Grand Est, agréée par le Ministère de l'Education Nationale, développe l'esprit d'entreprendre des jeunes de 12 à 25 ans grâce aux parcours pédagogiques de la Mini-Entreprise.

Axé sur la relation école-entreprise en France, ce programme pédagogique fait découvrir aux jeunes le monde professionnel et son environnement économique et leur permet de développer leur esprit d'initiative pour être acteur de leur avenir social et professionnel.

Ainsi, les jeunes impliqués créent une entreprise pour en découvrir le quotidien, le fonctionnement et ses métiers. Pendant une année scolaire, les équipes pilotent leur entreprise, de la recherche d'une idée jusqu'à sa commercialisation. Les élèves sont accompagnés par des enseignants et un coordinateur de l'équipe territoriale Alsace de l'Association EPA, et parrainés par un conseiller en entreprise. Cette initiative s'adresse particulièrement aux classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

De plus, le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace permet à Entreprendre pour Apprendre de proposer des formats plus courts sur une semaine ou sur une journée, autour d'une problématique vécue par l'ensemble des jeunes.

En 2024-2025, 17 collèges alsaciens étaient engagés dans ce dispositif de mini-entreprises.

11 de ces projets ont été présentés par des équipes alsaciennes lors du championnat des Mini-entreprises par des classes de 4ème, 3ème, SEGPA et ULIS dans les établissements suivants :

Etablissement	Commune
Collège Mac Mahon	Woerth
Collège Félix Eboué	Fessenheim
Collège Jean de la Fontaine	Geispolsheim
Collège Nelson Mandela	Illkirch-Graffenstaden
Collège Val de Moder	Val de Moder
Collège Maxime Alexandre	Lingolsheim
Institution Sainte-Ursule	Riedisheim
Collège Freppel	Obernai
Collège Sophie Germain	Strasbourg
Collège Episcopal St-Etienne	Strasbourg
Collège Erasme	Strasbourg
Collège François Truffaut	Strasbourg
Collège des 7 Arpents	Souffelweyersheim
Collège du Ried – Alice Daul	Bischheim
Collège Foch	Haguenau
Collège Robert Schumann	Volgelsheim
Collège René Schikelé	Saint-Louis

Ce sont ainsi près de 3 500 jeunes qui font partie d'une mini-entreprise cette année dans le Grand Est.

La fin d'année donne lieu au championnat des Mini-Entreprises. A cette occasion, la Collectivité européenne d'Alsace gratifie les équipes les plus méritantes sous son Label « Engagement citoyen ». 11 équipes concouraient dans ce cadre.

Ce Festival des Mini-Entreprises alsaciennes s'est déroulé en présentiel le mardi 6 mai 2025 au Centre Camille Claus d'Eschau et a réuni 700 personnes et 51 mini-entreprises alsaciennes, en présence du Recteur de l'Académie de Strasbourg et du maire d'Eschau, Conseiller d'Alsace, Yves Sublon.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 250 € à l'association Entreprendre pour Apprendre en faveur du dispositif des Mini-entreprises déployé sur l'année scolaire 2025-2026.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A RESEAU CANOPE GRAND EST DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AUTOUR D'ACTIONS EDUCATIVES SUR LA THEMATIQUE « EDUCATION ET SOCIETE »

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée en faveur de la jeunesse et œuvre à donner à chaque collégien les moyens de développer les compétences nécessaires à la vie citoyenne et professionnelle. Dans cette perspective, elle met en place, en lien avec ses partenaires, des actions éducatives qui répondent aux besoins des équipes éducatives et accompagnent les jeunes Alsaciens dans leur parcours de formation et d'épanouissement.

Dans le prolongement du partenariat initié en 2023, la Collectivité européenne d'Alsace et Réseau Canopé Grand Est poursuivent, en 2025-2026, leur collaboration au bénéfice des acteurs de l'éducation et des élèves.

La thématique retenue est « Éducation et société », et plus particulièrement la prévention du harcèlement à l'École. Le partenariat s'articulera selon les trois axes suivants :

- production d'outils d'information et de communication à destination des parents de collégiens (webinaires, podcasts, etc.),
- développement du plan de lutte contre le harcèlement scolaire, incluant la participation aux comités de pilotage et aux journées professionnelles,
- mise à disposition de locaux des Ateliers Canopé de Strasbourg et de Mulhouse dans le cadre de cette collaboration.

Ces actions, menées en concertation avec le Service Jeunesse de la CeA, s'inscrivent dans l'objectif partagé de renforcer les compétences citoyennes des jeunes publics et d'apporter un soutien concret aux équipes éducatives.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € au Réseau Canopé Grand Est, établissement public placé sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, pour la mise en œuvre d'actions éducatives autour de la thématique « Éducation et société », au bénéfice de collégiens alsaciens, au titre de l'année scolaire 2025-2026.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « COLLEGE SANS HAINE 2025 »

Le 4 avril 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté un Plan de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine (délibération n°CD/2019/008). La Collectivité européenne d'Alsace entend poursuivre ce combat, notamment par un soutien au travail de mémoire, plus particulièrement à destination des jeunes, autour d'actions de sensibilisation dédiées :

- à l'éducation contre les préjugés racistes et antisémites,
- au rôle de chacun dans la lutte contre les propos intolérants,
- à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et à l'esprit critique.

L'opération « Collège sans haine » 2025 se déroulera sur la semaine du 17 au 21 novembre 2025. A cette occasion, différentes actions seront proposées :

a) La mise à disposition d'outils pédagogiques et d'accompagnement

Le service jeunesse a acquis et expérimenté des outils, qui peuvent être l'occasion de mettre en place des ateliers afin d'aborder de façon complémentaire aux cours, des notions nécessaires : le vivre ensemble, les discriminations, le rapport au religieux. Ces outils reposent sur des supports variés : exposition, photolangage, jeu de cartes, jeu de plateau ou encore quizz. Cette proposition est adressée à l'ensemble des collèges alsaciens.

Un agent du service jeunesse est associé à l'accompagnement d'établissements scolaires pour l'animation de ces supports.

b) Un partenariat avec le Mémorial de la Shoah

Depuis 2022, le Mémorial de la Shoah, basé à Paris, réalise des interventions « Hors les Murs » au sein de plusieurs collèges alsaciens.

Il est proposé de renouveler cette expérience en 2025, au travers de 15 ateliers de 2h30 dispensés par les médiateurs du Mémorial de la Shoah, au bénéfice de 15 classes de 6 collèges alsaciens.

Ces ateliers sont travaillés selon 3 propositions pédagogiques d'actualité :

- « Les préjugés au quotidien et dans l'Histoire »,
- « Femmes en résistance »,
- « Information, désinformation et propagande ».

La liste des collèges participants est en cours de finalisation. Les collèges pressentis ont été sélectionnés suite à des échanges avec nos correspondants académiques, développeurs territoriaux et collègues des Archives, suite à une participation à « Bulle de mémoire » et au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) notamment.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Mémorial de la Shoah au titre de l'année 2025, afin de couvrir l'intégralité du coût de mise en œuvre de ces ateliers, dans le cadre de l'édition 2025 de la Semaine « Collège sans Haine ».

c) Partenariat avec le Mémorial d'Alsace-Moselle

Un dispositif analogue d'ateliers « Hors les Murs » est proposé par le Mémorial d'Alsace-Moselle. La proposition pédagogique s'appuie sur l'exposition itinérante « L'école, la jeunesse et la Résistance en territoire annexé », retravaillée pour ce format. Elle sera animée par un médiateur du Mémorial qui se rendra dans 5 collèges pour une sensibilisation de deux classes à chaque fois.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 823 € au Mémorial d'Alsace-Moselle au titre de l'année 2025, afin de couvrir l'intégralité du coût de mise en œuvre de ces ateliers, dans le cadre de l'édition 2025 de la Semaine « Collège sans Haine ».

La sensibilisation proposée par les 2 Mémoriaux et leurs intervenants touchera ainsi 25 classes des collèges de l'ensemble du territoire alsacien.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement à des structures agissant en faveur de la jeunesse, listées en annexe 1 jointe au présent rapport, pour un montant total de 174 473 € ; les projets retenus au titre du dispositif « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2025-2026 sont détaillés en annexe 2 jointe au présent rapport,
- D'approuver la convention-type de financement à conclure avec chacun des collèges bénéficiaires d'une subvention au titre de la troisième année scolaire de mise en œuvre des projets « Filières Métiers », jointe en annexe 3 au présent rapport, et de m'autoriser à signer une convention particulière avec chacun des collèges bénéficiaires d'une subvention sur la base de ce modèle,
- D'approuver la convention de partenariat 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Strasbourg et le Groupement d'intérêt public Maison des Adolescents du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de deux Centres de ressources et de lutte contre le harcèlement chez les mineurs, jointe en annexe 4 du présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique, une fois la délibération exécutoire, ou le cas échéant, selon les modalités détaillées dans la convention financière.

Il est précisé que ces modalités de versement constituent une dérogation au Règlement Budgétaire et Financier pour les subventions attribuées à des projets particuliers.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T80	(1093) 65-65748-338	62 152 €
P207	O001	P207E01	T80	(1095) 65-657348-338	3 374 €
P207	O001	P207E01	T80	(4294) 65-657358-338	874 €
P207	O001	P207E01	T80	(1969) 65-65748-288	14 250 €
P207	O001	P207E01	T80	(3316) 65-657381-221	33 000 €
P207	O002	P207E07	T83	(3571) 65-657381-338	50 000 €
P207	O003	P207E01	T80	(3315) 65-657381-288	5 000 €
P207	O003	P207E01	T80	(1969) 65-65748-288	3 000 €
P207	O003	P207E01	T80	(4091) 65-657358-288	2 823 €
TOTAL					174 473 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.